



Décembre 2021

W
O
L
F
G
A
N
T
Z
E
N



Bulletin communal



Edito	3
Conseils municipaux	4 - 5
Travaux	6
Ecole	7
Périscolaire	8
Cérémonie du 11 novembre	-
Infos diverses	10 - 12
Incivilités	13 - 14
Démarches en Mairie	15 - 16
Maisons fleuries	17
Musicales du Rhin	18
Paroisses	19 - 20
Etat civil 2021	21 - 22
Numéros utiles	23



Directrice de la Communication :

Yvette CORNIAUX et la Commission Communication

Conception : MOSER+ - Décembre 2021 - PCH Imprimerie



Madame, Monsieur, chère concitoyenne, cher concitoyen,

Il y a 1 an de cela, après avoir vécu cette année 2020 terrible, nous pensions tous : « vivement 2021 ! ». Certes, cette année a été un peu meilleure mais nous sommes encore loin d'avoir retrouvé notre rythme de vie d'antan. La pandémie n'est toujours pas terminée et nous voyons arriver la 5ème vague avec une certaine appréhension. La vaccination permet d'éviter les formes graves de cette infection, limitant ainsi les hospitalisations et les décès. C'est pour le moment la seule arme efficace et nous devons l'utiliser toutes et tous.

Le déclenchement, dans la journée du 1er décembre, du Plan blanc dans les hôpitaux du département, la montée très rapide des cas déclarés m'a amené à prendre une décision difficile : l'annulation de la sortie de Noël de nos aînés. Nous attendions avec beaucoup de ferveur ce moment de convivialité qui aurait permis enfin de se retrouver et de passer un bon moment ensemble. Mais la santé, la vie, sont trop importantes pour faire prendre le risque à quiconque de se faire contaminer. C'est donc avec un pincement au cœur que j'ai décidé d'annuler cette sortie, quoi qu'il en coûte. Nous aurons une autre occasion de faire cette sortie. Quant à la réception des vœux, il nous est, pour le moment, impossible de se prononcer sur sa tenue ou non. Nous attendrons la dernière minute pour prendre la décision. Cette crise sanitaire a sérieusement ébranlé tous les secteurs économiques. De nombreux chantiers n'ont pu démarrer ou avancent au ralenti en raison du manque de matières premières, de matériaux, de pièces venant d'autres pays. Les coûts de ces différents éléments explosent et nous devons être très attentifs à chaque dépense.

Il nous a donc fallu revoir à la baisse nos projets en attendant des jours meilleurs. Ils ne sont pas annulés mais en attente et, dès que la situation nous le permettra, nous les relancerons avec plus de vigueur encore.

Notre priorité a été donnée au bâtiment du périscolaire qui, pour le moment, accuse un retard de 1 mois mais les coûts sont maîtrisés.

Nous avons également rencontré de gros soucis de personnel en raison de l'absence de plusieurs agents. Je tiens à remercier ici Yves WENTZEL, aidé par Jérémy, employé à mi-temps, qui, depuis mi-mai, assure toutes les tâches des services techniques. Malgré la charge de travail, il a su, sous la direction du 4ème adjoint, Francis FECHTER, assurer toutes les priorités et les urgences. La commune a même obtenu les encouragements du jury fleurissement d'Alsace qui est passé le 20 juillet dernier.

Dans quelques jours, nous allons ouvrir une nouvelle page du livre d'histoire de notre village. 2022 devrait être une année pleine qui, nous l'espérons, verra se concrétiser les projets en instance. Nous continuons à réfléchir à des actions permettant d'améliorer le bien-être dans notre commune et d'investir au profit de notre jeunesse. D'autres nouveautés seront annoncées en ce début d'année. Vous les découvrirez prochainement.

L'année 2021 a également été une année très lourde en termes de décès : onze à ce jour. Nous nous sommes associés à la peine des familles en ces moments difficiles et nous leur renouvelons encore une fois notre soutien.

Pour terminer, je vous souhaite, au nom de l'équipe municipale, à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année en famille et avec vos proches. Noël est un moment fort de l'année et il faut en profiter. En attendant et en espérant pourvoir vous saluer lors de la réception des vœux, je vous souhaite tous mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année. Une bonne année, une bonne santé et pleins de petits plaisirs et joies durant ces 12 prochains mois.

Bonne lecture.

Votre Maire,
Jean-Louis HERBAUT

Conseils municipaux



Le conseil municipal s'est réuni le 18 octobre 2021 à la salle annexe de la Mairie sous la présidence du Maire, Jean-Louis HERBAUT.

Dans le cadre de la convention de participation avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin, relative à la protection sociale complémentaire prévoyance des agents communaux, le Conseil donne un avis favorable à la signature de la convention portant sur les nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat entre les communes de HEITEREN et WOLFGANTZEN et la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace, arrivée à échéance le 30 août 2021. Cette convention a pour objet de définir les modalités de coopération, les moyens financiers alloués par la commune et les modalités de mise à disposition de locaux pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Dans le cadre des travaux d'enfouissement et de renforcement du réseau BT à partir du passage à niveau situé au nord-ouest de la commune jusqu'à la maison du garde-barrière à l'entrée de la forêt, la société VIALIS, maître d'ouvrage, a procédé à la consultation des entreprises. Les propositions ont été soumises à la Commission d'Appel d'Offres qui a retenu l'entreprise CITEOS. Les membres du Conseil approuvent cette décision.

Les conseillers ont ensuite donné un avis favorable à la convention de mise à disposition d'un emplacement sur le

parking de la salle polyvalente pour la vente ambulante de pizza au profit de la société LORENZO PIZZA/Sarl LAMONTRE de BENNWIHR-GARE.

Par arrêté du 14 juin 2021, les limites de l'agglomération de Wolfgantzen ont été modifiées puisque le tronçon qui comprend les habitations au droit de la voie a été intégré à la voirie communale. La vitesse est également limitée à 50 km/h comme la rue Principale.

Certaines habitations ont rencontré des difficultés concernant leur adresse postale car rattachées à la RD1. Le Conseil a décidé de nommer ce nouveau tronçon communal : rue de la Forêt.

Les entreprises situées dans la zone artisanale, à l'Est du village, le long de la RD 290, au droit de la voie rencontrent fréquemment des difficultés pour renseigner les clients et livreurs. Elles sont contraintes de donner l'adresse de la RD 290 sans autres précisions. Il est décidé d'étendre la rue Principale jusqu'à la société Créaferm et de numérotter les parcelles de 2A à 2E.

Un arrêté a été pris dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores précisant notamment les plages horaires et les réglementations d'usage pour l'usage des engins de chantier, des engins agricoles, le tapage nocturne chez les particuliers, les nuisances liées aux animaux domestiques, les établissements ouverts, les entreprises et les commerces. Cet arrêté est affiché au niveau de la Mairie.

Conseils municipaux



Mme Yvette CORNIAUX, adjointe chargée de l'urbanisme, présente les déclarations préalables et les permis de construire instruits du 14/05/2021 au 18/10/2021.

Le Conseil approuve la convention de mise à disposition d'un agent contractuel pour un temps non complet de 83,03 % passée avec le Centre de Gestion de Haut-Rhin pour le recrutement de l'ATSEM jusqu'au 06/07/2022.

Le Conseil prend note des effectifs de la rentrée scolaire avec l'ouverture d'une 4ème classe. Un service civique viendra en renfort auprès de la classe de grande section et CP.

Les Conseillers prennent acte de l'obligation pour les sapeurs-pompiers de présenter un certificat vaccinal complet ou un test RT-PCR ou antigénique du 15/09 au 15/10/2021. A compter du 15 octobre 2021, les tests ne sont plus valables, seul compte le certificat vaccinal.

Faute de présentation des justificatifs requis, les sapeurs-pompiers seront suspendus.

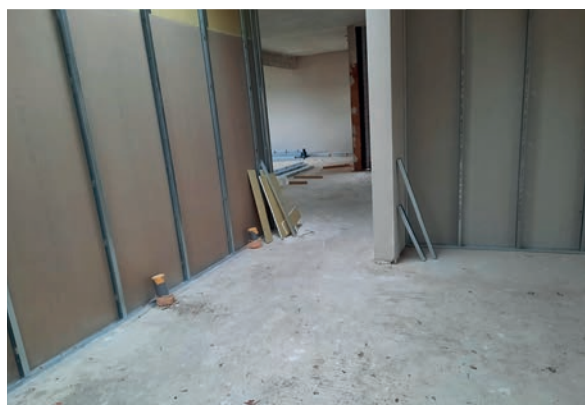




AVANCEMENT DES TRAVAUX AU PÉRISCOLAIRE.

Les travaux de construction du périscolaire se poursuivent mais accusent un retard de 1 mois, dû au fait de la pénurie des matériaux.

Les enfants sont actuellement accueillis dans la salle polyvalente jusqu'à la fin des travaux.





RENTRÉE À L'ÉCOLE LOUIS HOFFERT.

Cartable tout neuf, nouvelle tenue et crayons bien pointus, voilà la rentrée scolaire est là !
Les 87 élèves de l'école sont prêts.

Il est un peu difficile de quitter ses parents chez les plus jeunes de la section de petits et moyens, gérée par Julie JENNE, Joanne DE LOS RIOS et l'Atsem Corinne SCHAEDELIN.

Pour les plus grands, pas de soucis, ils sont tous contents de retrouver leurs amis, maître et maîtresse.

Aline REMOND a en charge la classe des grandes sections C.P. et s'est installée dans l'école élémentaire dans une classe toute neuve, équipée par la commune. Véronique SCHERTZINGER-KLEIN gère la classe des C.E.1-C.E.2 et Nicolas SIMONIN la classe des C.M.1-C.M.2. Avec l'ouverture de la quatrième classe, il obtient une journée de décharge pour cette année scolaire.
Et maintenant, tous au travail !





DU CHANGEMENT AU PÉRISCOLAIRE !

Cette année, quelques changements au périscolaire, l'équipe pédagogique accueille Louise qui anime le temps du midi.

Les locaux ont déménagé provisoirement dans la petite salle de la salle polyvalente pour cette année 2021/2022, le temps que le nouveau bâtiment soit construit et opérationnel, afin d'accueillir au mieux les 48 enfants de Heiteren et de Wolfgantzen pendant la pause de midi.

Pour les centres de loisirs, l'accueil est ouvert du 14 au 18 février 2022 et du 11 au 15 avril 2022.

Le programme d'activités sera diffusé et les inscriptions seront ouvertes 1 mois avant le démarrage du centre.



Cérémonie du 11 Novembre



A l'instar de la cérémonie du 8 mai, le Maire, accompagné de ses quatre Adjoints, deux Conseillers municipaux ainsi que d'un cadre de réserve de l'Armée de terre demeurant dans la commune, s'est rendu en comité restreint au Monument aux morts ce 11 novembre afin de commémorer le 103^{ème} anniversaire de l'Armistice signifiant la fin des combats de la 1^{ère} guerre mondiale.



Après la lecture du message de la Ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants auprès de la Ministre des Armées, le Maire a lu les noms des 7 militaires morts pour la France durant cette année. Une gerbe a ensuite été déposée au pied du monument aux morts, suivie de la sonnerie aux morts et de la Marseillaise.

Par ce petit geste, la municipalité montre sa volonté d'organiser un moment de recueillement à chaque grande date commémorative pour honorer ceux qui sont tombés pour leur pays. Les noms gravés sur nos monuments aux morts nous rappellent constamment les valeurs d'honneur, de courage, de dévouement, de bravoure et la fraternité d'armes.

C'est cette même fraternité qui unit toutes les filles et tous les fils de France qui œuvrent aujourd'hui à la défense de notre pays, menant notre inlassable combat pour la liberté. La même fraternité mémorielle qui, chaque 11 novembre, nous réunit pour honorer les combattants de tous les conflits et rendre hommage à ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême. La Nation se doit de saluer la mémoire de ses soldats morts pour la France.





EXTENSION DE LA VOIRIE À WOLGANTZEN.

Pour pallier les confusions de la clientèle et les erreurs de livraison de fournisseurs, le Conseil Municipal a, dans sa séance du 18 octobre, décidé de prolonger la rue Principale jusqu'à la société Knauf, à l'extérieur du village pour permettre aux entreprises comprises dans la zone d'activités situées le long de la RD 290 de corriger ces désagréments quotidiens.

Les sociétés du côté gauche, face à Greilsammer ayant une entrée le long de la RD290, se voient attribuées un complément d'adresse allant du 2B au 2E rue Principale.



De même, suite au déclassement par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) d'une partie de la voirie RD1 entre la voie ferrée et les dernières habitations de la route d'Appenwihr, la portion de voie qui entre dans le domaine public communal a été baptisée : rue de la Forêt. Etant comprise dans l'agglomération, la vitesse de circulation de la rue est ramenée à 50 km/h et fera l'objet de contrôles réguliers par la gendarmerie.

Infos diverses



CLUB JEUNESSE.

REJOINS LE CLUB DE JEUX DE SOCIÉTÉ DE L'ESPACE JEUNESSE

De 10 à 17 ans

De 19h00 à 21h00 les vendredis soir



Une seule inscription pour toute l'année
MODALITÉS AU VERSO
CONTACT : FABIEN 06 60 07 15 20



C'est quoi ?

Un rendez-vous pour se retrouver entre nous, autour de jeux de société modernes. Nous mènerons des enquêtes, nous vivrons des aventures en coopération, nous allons nous éclater avec des jeux d'ambiance et bien d'autres encore.

C'est quand ?

Le club est ouvert tous les vendredis soir de 19h00 à 21h00 (Fermé en période de vacances). Aucune obligation de venir tous les Vendredis.

C'est où ?

À l'espace jeunesse de FESSENHEIM, 02 rue du Rhin.

Comment je m'inscris ?

Une seule inscription pour l'année via le portail famille. Première séance d'essai gratuite.

10 euros l'année + adhésion

Des questions ? Contacter Fabien au 06 60 07 15 20



Infos diverses



ALSACE DESTINATION TOURISME.

Les modes de déplacement doux prennent toujours plus de place dans nos vies, pour aller à l'école, au travail, mais aussi pour les loisirs et pour bouger pendant les vacances !

Vous êtes prestataire touristique : hébergeur, restaurateur, loueur, réparateur, Office du Tourisme, site touristique ?

Vous vous situez à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé et sécurisé ?

Vous accueillez ou souhaitez accueillir les cyclistes ?

➡ Vous pouvez intégrer la marque nationale Accueil Vélo.

Un support d'informations est, désormais, à votre disposition pour vous permettre d'affiner les contours de votre projet en identifiant les modalités pratiques :

➡ « Je garantis la qualité de l'accueil des cyclotouristes, ma démarche de labellisation Accueil Vélo »



La découverte des patrimoines, des paysages et des produits locaux est source d'émotions, de plaisirs et de souvenirs. Goûter, déguster et apprécier les terroirs, c'est apporter une valeur ajoutée à l'attractivité du territoire et générer de potentiels bénéfices pour les entreprises qui les animent.

Vous êtes prestataire touristique : domaine viticole, hébergeur, prestataire d'activités, restaurant, bar à vins, agence réceptive, évènement ou site de visite ?

Vous vous situez dans un périmètre de 30 km de la Route des Vins ?

Vous avez développé une activité de découverte autour des vins d'Alsace ou du vignoble ?

➡ Vous pouvez intégrer la marque nationale Vignobles et Découvertes.

Un support d'informations est, désormais, à votre disposition pour vous permettre d'affiner les contours de votre projet en identifiant les modalités pratiques :

➡ « Je garantis la qualité de l'accueil sur la Route des Vins d'Alsace, ma démarche de labellisation Vignobles et Découvertes »

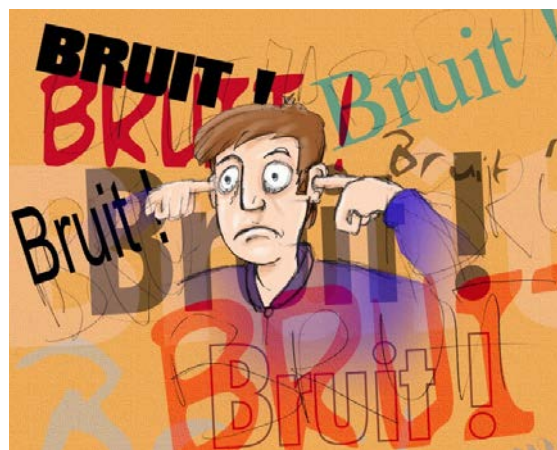
Plus d'informations sur <https://www.alsace-destination-tourisme.com>



NUISANCES SONORES.

Bien que le bruit soit signe de vie, il constitue aujourd'hui l'une des préoccupations majeures des Français. De simple désagrément, le bruit est effectivement devenu un véritable problème de santé publique, portant atteinte à la qualité de vie quotidienne de nombreux concitoyens (perturbation du sommeil, fatigue, stress,...).

Cette attention particulière de la population se traduit par une demande accrue d'intervention des pouvoirs publics tant pour réduire les nuisances sonores dues aux transports ou aux activités diverses, que pour arbitrer les conflits de voisinages liés au bruit.



Faute pour chacun de prendre les précautions nécessaires pour éviter les bruits qui pourraient nuire à l'intérêt de la collectivité, il appartient au Maire, au titre de ses pouvoirs de police que la loi lui a confiés, d'assurer la tranquillité publique par des mesures de police appropriées. A cette fin, un arrêté municipal a été signé, applicable depuis le 23 novembre 2021.

En voici les dispositions :

- Sont interdits sur le territoire de la Commune de WOLFGANTZEN tous bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précautions et susceptibles de troubler la tranquillité des habitants.

- Etablissements ouverts au public

Les propriétaires, directeurs ou gérants d'établissements ouverts au public, tels que cafés, salles de réception, bars, etc. doivent prendre toutes mesures utiles pour que les bruits émanant de leurs locaux et ceux résultant de leurs exploitations ne soient pas gênants pour le voisinage. Les cris et tapages nocturnes, notamment à la sortie des spectacles, bals ou réunions sont interdits.

- Industries, commerces

Les responsables des établissements, ateliers et magasins de toute nature, publics ou privés, doivent veiller à ce qu'aucun bruit émanant des bâtiments et exploitations n'occasionne de gêne, tant par son intensité que par sa nature ou ses conséquences. En tout état de cause, les bruits ne devront pas dépasser les normes en vigueur.

- Engins utilisés par les particuliers - jardinage, bricolage.

Il est interdit d'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, etc. à moins de 100 m d'une zone habitée :

Incivilités



- Les jours ouvrables avant 7 h et après 20 h
- Les samedis avant 8 h et après 19 h et durant la pause méridienne de 12h à 14h
- Les dimanches et jours fériés avant 9 h et après 12 h

Les travaux réalisés par les particuliers, soit sur des propriétés privées situées à moins de 100 m d'une zone habitée, soit à l'intérieur d'appartements situés dans un immeuble ou groupe d'immeubles à usage d'habitation, au moyen d'engins domestiques à moteurs thermiques ou électriques bruyants, tels que bétonnières, scies mécaniques, perceuses, raboteuses, etc. sont interdits en fonction des horaires fixés ci-dessus.



Sont aussi considérés comme engins bruyants tous appareils à disposition des particuliers qui, par leur utilisation, provoquent des percussions, vibrations, trépidations et généralement des bruits de toute nature excédant les inconvénients normaux, tant par leur intensité que par leur durée.

- Engins de chantier

Les matériels utilisés par des entreprises sur le ban de la Commune de WOLFGANTZEN pour les besoins de chantier de travaux publics ou privés doivent, pour éviter les bruits excessifs, être munis de dispositifs particuliers en bon état de fonctionnement, propres à assurer leur insonorisation. L'utilisation de ces mêmes engins est interdite les dimanches et jours fériés.

- Engins utilisés par les agriculteurs

Les matériels utilisés sur le ban de la Commune de WOLFGANTZEN pour les besoins des travaux agricoles tels que les moteurs servant à l'arrosage des cultures sont interdits à moins de 100 mètres de l'agglomération entre 23 heures et 6 heures.

- Habitations - Tapage nocturne.

Tout bruit excessif émanant des habitations entre 22 h et 7 h sera sanctionné, tel que le prévoit l'article R 34-8 du Code pénal.



- Animaux domestiques.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux de compagnie sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Le Maire pourra mettre en demeure les propriétaires et possesseurs d'animaux de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité des voisins.

Tout contrevenant à ces dispositions s'exposera à des sanctions, contravention et amende.



LA DÉCLARATION D'ARRIVÉE ET DE DÉPART.

En application du Droit Local, tout citoyen d'Alsace-Moselle a l'obligation de déclarer son arrivée lors de son emménagement dans la Commune, ainsi que son départ lorsqu'il déménage.

La déclaration d'arrivée ne vaut pas inscription sur les listes électorales.

Elle facilitera vos démarches ultérieures et permettra à la Commune d'avoir vos coordonnées à jour pour vous joindre en cas de besoin.

2. CARTES D'IDENTITE / PASSEPORT

Comme pour les demandes de passeport, celles pour la Carte d'Identité doivent se faire dans une des Mairies équipées du dispositif de recueil.

Pour connaître ces mairies : **www.demarches.interieur.gouv.fr**
(à proximité : Neuf-Brisach, Andolsheim et Colmar).

1° Je prends rendez-vous auprès d'une Mairie équipée

2° Je fais une pré-demande en ligne sur www.ants.gouv.fr
Détail complet de la procédure sur www.haut-rhin.gouv.fr
(Rubrique passeport ou carte d'identité)



3. LE RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser.

Il est nécessaire de passer en Mairie, au courant du mois du 16^{ème} anniversaire (maximum dans les trois mois qui suivent), avec une pièce d'identité, le livret de famille des parents, un numéro de téléphone portable ainsi qu'une adresse mail.

Son recensement citoyen fait (parfois appelé par erreur « recensement militaire »), il reçoit une attestation de recensement, qu'il doit présenter lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription à un examen ou dans certaines écoles, au Permis de conduire, ...).

Le recensement permet à l'administration :

- de convoquer le jeune à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
- d'inscrire automatiquement le jeune sur les listes électorales à 18 ans. Il pourra alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Démarches en mairie



4. ELECTIONS

Pour 2022, les dates sont les suivantes :

- Elections Présidentielles :
10/04/2022 (1^{er} tour) et 24/04/2022 (2^{ème} tour)
- Elections Législatives :
12/06/2022 (1^{er} tour) et 19/06/2022 (2^{ème} tour)

Les jeunes français, qui ont effectué leur recensement citoyen, sont automatiquement inscrits sur les listes électorales de leur commune à 18 ans.

Si vous venez d'emménager, profitez de votre passage en Mairie pour demander votre inscription sur les listes électorales, avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Vous pouvez contacter la Mairie pour vérifier votre inscription.



5. URBANISME

A compter du 1^{er} janvier 2022, la saisine par voie électronique s'appliquera à toutes demandes d'autorisation d'urbanisme (Permis de construire, de démolir, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, ...) avec l'obligation pour toutes les communes d'être en capacité de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Dans ce cadre et conformément à la réglementation pour les communes de moins de 3 500 habitants, une adresse électronique dédiée a été créée sur laquelle pourront se faire les envois :

secretariat-urbanisme@wolfgantzen.fr



Un accusé réception sera envoyé sous 10 jours ouvrés après le dépôt.

A noter que le demandeur aura toujours la possibilité de déposer sa demande au format papier s'il le souhaite.



Maisons fleuries



La cérémonie de remise des prix aux lauréats des Maisons fleuries 2021 s'est déroulée le 4 novembre 2021.

Le jury a arpenté les rues du village fin juillet et noté les compositions selon plusieurs critères tels que l'aspect général, l'esthétique, la qualité des fleurs ou leur entretien. Bien que la pluie fut majoritaire cet été, les fleurissements ont été de qualité.

Chaque lauréat s'est vu offrir un arrangement floral ainsi qu'un bon d'achat chez un horticulteur.

PALMARÈS

- 1 Fleur :
Mme Fabienne RANVIER
M. Richard PIELUCHA
M. et Mme Pascal BAUMANN
M. et Mme Patrick HEITZLER
- 2 Fleurs :
M. et Mme Altobrando PAOLONE
M. Gilbert RIESS
M. et Mme Michel BIRAUD
M. et Mme Raymond PATÉ
- 3 Fleurs :
M. et Mme François HEITZLER
M. et Mme Guillaume KAUFFMANN
M. et Mme Jacky CONRAD
M. et Mme Daniel STRITTMATTER
M. et Mme J-Claude KAMPER
Mme Maria GOMES DE FARIA



Musicales du Rhin



Dimanche 3 octobre, notre salle polyvalente a accueilli, pour la dernière prestation de la 16^{ème} édition des Musicales du Rhin, l'orchestre franco-allemand CHÜT, composé de 50 musiciens professionnels, d'instrumentistes et de 2 chanteurs de renommée internationale.

Pour l'occasion, la salle a été agencée en salle de concert, parfaitement insonorisée pour un spectacle de qualité. Une buvette a également été mise en place, tenue par une association du village, le Tennis de Table de Wolfgantzen que la municipalité remercie pour son engagement.

L'orchestre a fait grande impression, il était dirigé par le chef Emmanuel FRITSCH, directeur artistique des Musicales du Rhin. Près de 350 personnes ont assisté à ce concert philharmonique dont un important parterre d'élus locaux et régionaux.

La 17^{ème} édition des Musicales du Rhin sera lancée le 4 juin 2022.



Paroisse catholique



La paroisse catholique de Wolfgantzen fait partie de la communauté de paroisses « Hardt près Thierhust » qui regroupe dix paroisses : Appenwihr, Balgau, Dessenheim, Heiteren, Hettenschlag, Logelheim, Namsheim, Rustenhardt, Sundhoffen, Thierhust et Wolfgantzen. Jean WROBEL est le curé chargé d'Ames de la communauté (10a rue St Jacques - 68600 Heiteren - 03 89 72 51 52). Il est épaulé dans ses missions par le prêtre coopérateur Gérard DITTNER (14 Grand-Rue - 68600 Dessenheim - 03 89 47 13 12) et par l'Equipe d'Animation Pastorale.



Les messes sont célébrées à tour de rôle dans les églises des différents villages. A Wolfgantzen, l'église Saint Wolfgang, située au centre du village, accueille les fidèles pour la messe environ deux fois par mois. Le calendrier est publié dans le bulletin paroissial de la communauté distribué aux abonnés qui le demandent soit en version papier, soit par mail. Il est également affiché sur le tableau à l'église et les offices sont annoncés sur le tableau électronique communal. Le site internet <https://messes.info/communaute/st/68/communaute-de-paroisses-hardt-pres-thierhurst> est également disponible pour toutes les informations.

La paroisse vous accompagne dans les différents temps forts de votre vie spirituelle : baptêmes, communions, confirmations, mariages, obsèques.

Pour toute demande ou pour plus de renseignements, Mmes Dominique BIELLMANN (06 72 13 11 04) et Monique FALIU (06 80 50 47 12) font le relais entre M. le curé et les paroissiens.

Pour des raisons de sécurité, l'église est fermée en dehors des offices. Toutefois, si vous le souhaitez, vous pouvez demander à y accéder à M. Gaston DENIER (06 77 61 66 16) ou à la sacristine Mme Laurence BIELLMANN-VOEGELI (03 89 72 09 67).

Pendant la période de fêtes, l'église est ouverte au public en journée de 9h à 18h. Vous pourrez vous y recueillir et admirer la crèche de Noël mise en place chaque année par une équipe de bénévoles.

La gestion matérielle de la paroisse s'organise autour du Conseil de fabrique de l'église, établissement public du culte, propriétaire du bâtiment, qui gère tous les aspects temporels de son fonctionnement. Le Conseil est aidé dans ses missions par une petite équipe de paroissiens bénévoles qui prend en charge les nettoyages, le fleurissement de l'église ainsi que les petits entretiens et réparations.

Ces personnes œuvrent depuis de nombreuses années et souhaiteraient accueillir de nouveaux volontaires pour compléter leur équipe. S'adresser à M. Gaston DENIER, Président du Conseil de fabrique (12 rue du Liseron - 06 77 61 66 16).

La chorale embellit toutes les cérémonies religieuses. Elle fonctionne sous forme d'association dont la Présidente est Anne-Marie HOFFERT (03 89 72 68 28). La Présidente serait heureuse d'accueillir de nouveaux choristes. Aucun niveau musical n'est demandé. Il vous suffit d'aimer chanter.

La paroisse co-organise, chaque année au deuxième dimanche de mars (quand les conditions sanitaires le permettent), la kermesse paroissiale des communautés catholiques et protestantes réunies. Un office œcuménique célébré dans la salle polyvalente ouvre la journée de fête et de rencontre, suivi par un repas pris en commun et diverses activités.

Paroisse protestante



PAROISSE PROTESTANTE D'ALGOLSHEIM NEUF-BRISACH WOLFGANTZEN

Site de la paroisse : algolsheim.paroisse-protestante.fr
Contact paroisse : 03 89 72 57 00
Presbytère protestant : 11 rue d'Alsace 68600 ALGOLSHEIM

Pasteur-suffragant : Joachim TROGOLO
Pasteur-référent : Véronique SPINDLER (03 89 41 47 24)

Revue Semaines distribuée dans les boîtes aux lettres des paroissiens (signaler au presbytère si vous n'êtes pas desservi)

En bref :

- Permanence de la Pasteure chaque vendredi de 17h à 18h à l'église de NEUF-BRISACH.
- Forum inter-paroissial, animé par Joachim TROGOLO, le mardi de 20h30 à 21h30 en visio-conférence ouvert à tous. Lien : <https://www.gotomeet.me/Foruminterparoissial>.
- Le catéchisme (12-13-14 ans) et groupe de jeunes (après 14 ans) est assuré par Joachim avec des activités dans le jardin du presbytère d'ALGOLSHEIM.
- Les Lucioles (3 à 11 ans) un vendredi par mois de 17h à 18h30 à la salle paroissiale de NEUF-BRISACH 2 rue des Vosges.
- Marché de Noël, de Pâques dans la cour de l'église protestante de NEUF-BRISACH.
- Repas paroissiaux (ou à emporter) en juin et en septembre à ALGOLSHEIM.
- Travaux à venir pour la réfection de la toiture de l'église protestante, 2 rue du Champ de Tir (photo ci-dessus).
- Un grand merci pour les vitraux financés par un généreux donateur et dessinés par Caroline Haas de WOLFGANTZEN.
- Un nouveau pasteur est attendu pour l'automne prochain.



Etat civil 2021



NAISSANCES

Nelly BOHRHAUER née le 07.05.2021

Roxane ENGASSER née le 12.06.2021

Eden JAGGY né le 21.06.2021

Elio BARADEL né le 22.07.2021

Théo ABREU GOMES BERDOLT né le 05.08.2021

Marceau HEHN né le 27.09.2021



MARIAGE

M. Pascal NEFF et Mme Christine JOVIGNOT
le 17.07.2021



DECES

18.07.2021 : M. Florian MEYER

18.09.2021 : Mme Nathalie SCHILLINGER

08.10.2021 : Mme Lucie SUTTER

09.10.2021 : M. Joël GOMES

11.10.2021 : Mme Bernadette KRITTER

27.10.2021 : M. Armand SCHILLINGER

12.11.2021 : Mme Jacqueline PIELUCHA





GRANDS ANNIVERSAIRES

80 ans : Mme Hélène DENTZ le 07 Juin 2021

80 ans : M. Clément BIELLMANN le 20 Juin 2021



80 ans
Mme Marie-Louise WEYMANN
le 19 Juillet 2021



80 ans
M. Bernard RISACHER
le 30 Août 2021



90 ans
M. Henri SCHWANDER
le 16 Août 2021



Numéros utiles



Ecole.....	03 89 72 75 02
Périscolaire	09 73 76 30 79
Pompiers	18
SAMU.....	15
SAMU Social	115
Police secours / gendarmerie	17
Allô enfance maltraitée	119
Centre anti poison Strasbourg	03 88 37 37 37
SOS main.....	03 89 32 55 07
Centre médico-social Neuf-Brisach	03 89 72 64 40
Brigade verte	03 89 74 84 04
Gendarmerie Neuf-Brisach.....	03 89 72 56 87
SPA	03 89 41 16 53
VIALIS - Standard	03 89 72 29 90
VIALIS - Dépannage électricité.....	0 806 807 810
SIAEP (compteur d'eau)	03 89 72 69 55
Urgence GAZ.....	08 00 47 33 33
Trésorerie de Neuf-Brisach.....	03 89 72 54 35
ComCom Pays Rhin-Brisach	03 89 72 56 49
Garde-chasse	06 11 10 32 59



*Le Conseil Municipal
vous souhaite
un Joyeux Noël
et une
Bonne Année 2022*

Mairie de Wolfgantzen

35, rue Principale

03 89 72 57 70

mairie@wolfgantzen.fr

<https://www.wolfgantzen.fr>

Ouverture au public :

Lundi et vendredi de 09 h à 12 h

Mercredi de 14 h à 19 h